



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Centre Hospitalier de Haute Corrèze

19 200 USSEL

ETUDES CONDUISANT AU DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E)

PROJET PEDAGOGIQUE

Promotion 2024-2027

IFSI

2 avenue du Docteur Roulet – 19208 USSEL Cédex

Tel : 05 55 96 40 23

Fax : 05 55 96 42 09

e. mail : ifsi@ch-ussel.fr

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	4
Partie 1. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION	6
1. HISTORIQUE	7
2. LES TUTELLES	7
3. LES MISSIONS	8
4. LA GOUVERNANCE	9
5. LES RESSOURCES	9
5.1 Les ressources humaines	9
5.2 Les locaux et le matériel pédagogique	10
5.3 Prestations offertes aux étudiants	11
Partie 2. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES ET LE DISPOSITIF DE FORMATION	12
1. LES ACTEURS	12
1.1 Les étudiants	12
1.2 L'institution	13
1.3 Les formateurs	13
2. LES CONCEPTIONS PÉDAGOGIQUES DANS UNE APPROCHE PAR LES COMPÉTENCES	14
2.1 Définitions de la compétence	14
2.2 Une valorisation de l'apprentissage clinique	15
2.3 Une pédagogie différenciée : apprendre à apprendre	15
2.4 Le modèle socioconstructiviste	15
2.5 L'alternance intégrative	16
3. LE DISPOSITIF DE FORMATION	16
Partie 3. LES AXES DU PROJET PÉDAGOGIQUE ET LEUR MISE EN OEUVRE	18
1. LES AXES D'ORIENTATION	18
2. LA MISE EN OEUVRE	21
2.1 Les objectifs de formation	21
2.1.1 En 1 ^{ère} année : année de la démarche clinique	21
2.1.2 En 2 ^{ème} année : année de la démarche projet	21
2.1.3 En 3 ^{ème} année : année de l'évaluation des pratiques professionnelles	22
2.2 L'organisation régionale	22
2.3 L'organisation locale	22
• Le coordonnateur de semestre	23
• Les référents de suivi pédagogique	23
• Les responsables d'unités d'enseignement	24
2.4 Les modalités pédagogiques	24
2.4.1. Les unités d'enseignement	24
2.4.2 Les situations	25
2.4.3 L'analyse de pratique	26
2.4.4 Le parcours de l'étudiant et la formation clinique en stage	26
2.5 Les différents modes d'intervention	27

•	<i>Les cours magistraux</i>	27
•	<i>Les travaux dirigés</i>	27
•	<i>Les travaux personnels guidés</i>	28
•	<i>Le suivi pédagogique</i>	28
•	<i>L'outil de l'alternance : le port folio</i>	29
3.	L'ÉVALUATION	30
3.1 :	l'évaluation formative	30
•	<i>Lors du stage</i>	30
•	<i>Lors des temps « IFSI »</i>	30
3.2	Évaluation normative	30
•	<i>En stage</i>	30
•	<i>A l'IFSI</i>	31
3.3	L'obtention du diplôme d'État d'Infirmier ou d'Infirmière	32
LES ANNEXES		34
1.	L'organigramme au 1^{er} septembre 2023	34
2.	Présentation de l'équipe	34
3.	Coordonnées de l'équipe	34
4.	L'alternance 2024- 2025	34

PRÉAMBULE

Le projet pédagogique est un outil de travail et de communication essentiel, il est l'élément fondateur du partenariat dans une dynamique évolutive tenant compte des spécificités de chaque acteur et de l'environnement. C'est un document de référence pour :

- Chaque étudiant
- L'équipe pédagogique permanente
- Les partenaires de stage
- Les intervenants
- Les tutelles

Outil formalisant la politique de formation, il permet de donner une cohérence entre les différents projets de l'institut et participe à la construction du processus de professionnalisation du futur professionnel conjuguant le développement des dix compétences visées, les principes pédagogiques et les pratiques pédagogiques et professionnelles. Ce projet est centré sur l'apprenant, le plaçant dans un processus de réussite.

Il est construit par l'équipe pédagogique dans le respect du référentiel de formation conduisant au diplôme d'État d'Infirmier et au grade de Licence. Il s'appuie sur les commentaires, questionnements qui émanent des professionnels des terrains de stage et sur les bilans réalisés par l'équipe pédagogique et les étudiants. Il prend en compte les besoins de santé de la population et plus spécifiquement ceux de la Haute Corrèze, du contexte professionnel et de l'évolution de la prise en charge des usagers du système de santé, mais également l'évolution sociologique des apprenants.

La conception du projet pédagogique est sous la responsabilité de la Directrice de l'Institut de Formation. Elle est garante de sa mise en œuvre. Il se décline au travers des projets de semestres et des projets d'unités d'enseignement.

Il est présenté à l'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut de Formation (ICOGI).

INTRODUCTION

Le monde de la santé est soumis à des évolutions permanentes de l'environnement, sur un plan :

- Démographique avec un vieillissement de la population. Ainsi en Limousin, il est prévu une progression de 40% des plus de 85 ans d'ici 2030
- Épidémiologique avec l'augmentation des maladies chroniques, des poly pathologies et des maladies mentales conduisant à développer de plus en plus la prévention et l'éducation thérapeutique
- Sanitaire avec l'apparition de nouveaux virus
- Technologique avec l'usage des outils numériques dans le suivi des usagers et les soins
- Professionnelle avec l'émergence de nouveaux modes d'exercice pour répondre notamment aux exigences du parcours de soin des usagers (IPA¹)
- Démocratique avec une évolution de la place et de la parole de l'utilisateur, au sens le plus large.

Les Instituts de Formation aux métiers de la santé sont concernés par ces transitions, leur objectif étant de former des professionnels capables de répondre aux besoins de santé des usagers et capables de s'adapter à différents modes d'exercice. Il est indispensable que dès la formation initiale, le futur professionnel apprenne à développer des aptitudes pour s'adapter en permanence aux évolutions qu'il connaîtra dans sa vie professionnelle.

Le référentiel de formation infirmière (arrêté du 31 juillet 2009) vise l'acquisition de dix compétences professionnelles indispensables à l'exercice professionnel et à l'obtention du diplôme d'État. Dans le cadre d'une harmonie européenne des diplômes et du processus de Bologne, le diplôme d'État confère également le grade de licence donnant la possibilité aux nouveaux diplômés de poursuivre leurs études en Master et Doctorat.

Au-delà de ce programme officiel, les Instituts de Formation sont invités à innover pour mieux former les futurs professionnels de santé et différents points sont concernés :

- Evolution des pratiques pédagogiques en lien avec les nouvelles technologies (numérique et simulation)
- Evolution des conditions matérielles pour les étudiants
- Renforcement des partenariats avec l'université et développement de la recherche
- Evolution des métiers avec le développement des pratiques avancées
- Emergence d'un corps enseignant-chercheur paramédical
- Modification de la gouvernance des instituts de formation
- Modification des modalités de sélection

De plus, la notion de territoire a été renforcée et les orientations de l'Institut de Formation s'inscrivent dans celles de l'ARS d'une part et dans celles du schéma régional des formations sanitaires et sociales de Nouvelle-Aquitaine d'autre part.

La logique d'évaluation de l'enseignement supérieur par le HCERES s'étend également aux instituts de formation paramédicaux.

Aussi, si depuis longtemps, l'IF veille à la qualité de ses prestations vis-à-vis des étudiants et des futurs employeurs, pour affirmer davantage cette politique, il est engagé dans une

¹ IPA : Infirmier en Pratiques Avancées

démarche d'amélioration continue de la qualité avec l'obtention d'une certification Qualiopi. Cette démarche permet aux différents acteurs d'appréhender pleinement l'organisation de l'institut, d'en comprendre son fonctionnement, d'en découvrir les limites, de mettre en exergue ses points forts pour en dégager les axes d'amélioration.

Ce projet pédagogique prend en compte le profil des apprenants et est centré sur l'étudiant dans une visée de réussite. La population étudiante est diversifiée tant au niveau géographique, socio-culturel, parcours de vie... Les méthodes et outils pédagogiques utilisés cherchent à prendre en compte à la fois cette hétérogénéité ainsi que les évolutions sociétales, et à se situer autant que faire se peut dans l'innovation.

La position géographique de l'IF conférant une spécificité au territoire de Haute Corrèze, loin d'être un « handicap » est un atout car il a toujours conduit vers la recherche de moyens pour dispenser une formation comparable à celle que l'on peut trouver dans les grandes métropoles.

Ce projet pédagogique est composé de trois parties :

- Une première partie avec une présentation générale de la structure et de son environnement
- Une deuxième partie où sont présentés les principes pédagogiques
- Une troisième partie où sont exposés les axes d'orientation pour la promotion 2024-2027, déclinés en actions à mettre en œuvre dans la formation

Partie 1. PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation est implanté au cœur de la ville d'Ussel. Il s'agit d'une commune de 9 000 habitants environ, située dans le département de la Corrèze en région Nouvelle-Aquitaine.

Ussel est la deuxième sous-préfecture de la Corrèze.

Située à 631 m d'altitude, dans le Massif Central sur les derniers contreforts du plateau de Millevaches, la commune d'Ussel est traversée par la Méridienne verte. Elle est voisine des départements du Puy de Dôme, du Cantal et de la Creuse.

1. HISTORIQUE

L'Institut de Formation est rattaché au Centre Hospitalier de Haute Corrèze (CHHC), support sur le plan juridique et interlocuteur privilégié. Depuis mai 2024, le CHHC est regroupé dans une direction commune avec le CH de Tulle, le CH de Brive, le CH de Bort les Orgues, l'EHPAD du Pays de Brive et l'EHPAD d'Eygurande

La formation infirmière existe depuis 1978. Au fur et à mesure, le quota a progressé pour atteindre 60 places à la rentrée de 2021.

La formation est également possible par la voie de l'apprentissage pour les étudiants de 3^{ème} année. L'Institut a conventionné avec le CFA de Niort.

En janvier 2022, s'est ouverte une antenne dans les locaux des facultés de médecine et de pharmacie de l'Université de Limoges pour un accueil de 30 étudiants. Depuis septembre 2022, la rentrée a lieu en septembre.

Il existe également une formation d'aides-soignants depuis 1972.

Cette formation est ouverte à des élèves dans le cadre d'un parcours complet et à ceux possédant déjà un diplôme (parcours partiels). Avec deux rentrées par an, la capacité d'accueil est de 70 élèves au total. Cette formation est également dispensée par la voie de l'apprentissage

L'institut dispense également de la formation continue et cherche à répondre aux différentes demandes du public ou des établissements.

L'IFSI reste un établissement de formation à taille humaine permettant un accompagnement personnalisé et individualisé des étudiants. C'est un établissement dynamique.

2. LES TUTELLES

Selon les articles L 4383-1 à L4383-6 du Code la Santé publique :

- L'État (le Ministère des Solidarités et de la Santé) fixe les conditions d'accès à la formation, détermine les programmes, l'organisation des études, les modalités d'évaluation et délivre les diplômes. C'est la Direction régionale de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités (DREETS) qui en a la délégation.
- Le Conseil Régional (CR) délivre les autorisations de formation, définit annuellement un quota ou une capacité d'accueil à admettre en première année sur la base du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, et arrête le financement.

- L'Agence régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine, assure le suivi des programmes et la qualité de la formation.

L'IFSI est membre du groupement de coopération sanitaire (GCS) du territoire limousin qui regroupe 5 IFSI publics (Tulle- Brive- Guéret- Limoges CHU) et collabore avec l'IFSI de la Croix Rouge Française de Limoges.

Un Département Universitaire en Sciences Infirmières est créé depuis février 2019 au sein de l'Université de Limoges. Il permet :

- de disposer d'une structure de coordination des sciences infirmières
- d'intégrer dans cette structure les personnels impliqués dans l'enseignement universitaire aux IFSI et les diplômes universitaires concernant cette filière
- d'améliorer la visibilité des offres d'enseignement en sciences infirmières au niveau de la Nouvelle-Aquitaine et à l'échelle nationale
- de développer la recherche en sciences infirmières

La convention de partenariat avec l'Université de Limoges permet d'offrir différentes prestations aux étudiants.

3. LES MISSIONS

Les missions d'un IFSI sont présentées dans l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et sont de deux ordres principaux :

- La formation initiale des professionnels pour laquelle l'institut est autorisé en vue d'obtenir le diplôme d'État d'infirmier et le diplôme d'État d'aide-soignant. Les formations sont dispensées en conformité avec la réglementation en vigueur.
- La formation continue des professionnels incluant la formation de préparation aux épreuves de sélection pour les candidats de la formation professionnelle continue (FPC) ayant trois ans de cotisation sociale. Plus largement, la formation continue propose des formations de maintien et de développement des compétences dans le domaine des soins infirmiers et du tutorat des étudiants en soins infirmiers et des élèves aides-soignants.

Depuis l'année universitaire 2019-2020, l'accès à la formation en soins infirmiers est double :

- D'une part, pour les néo-bacheliers et les candidats en réorientation, l'accès se fait par une pré-inscription sur la plateforme Parcoursup
- D'autre part, pour les candidats de la FPC², par une sélection comprenant deux épreuves (une écrite et un entretien)

Depuis le 3 juillet 2023, les aides-soignants ayant une expérience d'au moins trois ans et ayant suivi une formation de 3 mois validée en section pédagogique peuvent accéder à la deuxième de formation en soins infirmiers.

Au-delà des missions définies par la réglementation, depuis toujours la volonté a été d'inscrire l'Institut de Formation dans une dynamique de territoire et d'offre régionale de

² FPC : formation professionnelle continue

formation. Un intérêt particulier est porté sur les questions de l'accès à la qualification, quel que soit la voie d'accès.

L'ouverture est une préoccupation permanente et se traduit par le fait que l'IFSI est également un lieu d'échanges et de communication entre professionnels tous horizons confondus.

4. LA GOUVERNANCE

L'Institut répond aux exigences réglementaires fixant les modalités d'organisation de l'accès à la formation d'infirmier, de la formation elle-même et de sa certification.

La gouvernance de l'Institut de Formation³ dépend à la fois :

- De l'Instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI). Cette instance stratégique est présidée par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant. Elle se réunit au moins une fois par an.
- D'une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Elle est présidée par la Directrice de l'IF. Elle se réunit autant que nécessaire.
- D'une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires. Le président est tiré au sort parmi les représentants des enseignants participant à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. Cette instance prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.
- D'une section relative à la vie étudiante présidée par la Directrice de l'IF. Le vice-président est un étudiant désigné parmi les étudiants présents à cette section.

Quels que soient les choix institutionnels, le fonctionnement de l'IFSI s'inscrit dans le cadre exigé par les textes réglementaires.

5. LES RESSOURCES

5.1 Les ressources humaines⁴

- La direction de l'Institut de Formation est assurée par Florence GIRARD, Directrice des soins, membre de l'équipe de direction du Centre Hospitalier de Haute Corrèze et agréée par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et l'ARS
- L'équipe pédagogique est composée de 14 formateurs⁵ (cadres de santé et faisant fonction) dont quatre formateurs pour la formation aide-soignante. La diversité des parcours professionnels des formateurs est recherchée. Plusieurs formateurs possèdent

³ Arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par les arrêtés du 17 avril 2018 et du 17 janvier 2020 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

⁴ Annexe 1 : Organigramme

⁵ Annexe 2 : présentation de l'équipe

un niveau universitaire : master ou DU. Certains font partie de groupes de travail en partenariat avec le CHHC.

- Une cadre de santé, de filière infirmière, occupe le poste de documentaliste: Delphine CAGNARD
- Le secrétariat est assuré par Caroline LE MOING PORTE (formation infirmière) et Stéphanie HAQUETTE (formation aide-soignante).
- Le secrétariat de la formation continue est assuré par Sandra AUDY
- Deux personnes sont chargées de l'entretien des locaux : Gina VIALLE et Marine DALLET

De plus, de nombreux partenaires extérieurs participent à la formation :

- Les personnels accueillant les étudiants en stage
- Les universitaires des universités de Limoges, de Poitiers et Bordeaux
- Les intervenants extérieurs (professionnels ayant une expertise sur un sujet spécifique)
- Les formateurs des autres IFSI de la région dans le cadre d'une coordination en lien avec le partenariat universitaire.

L'Institut de Formation est également en relation avec différents organismes avec lesquels des actions peuvent être menées :

- L'Établissement Français du Sang (EFS)
- La ville d'Ussel, de Riom es Montagnes, de Mauriac
- Le collège et le lycée d'Ussel et les écoles de la ville et des environs
- Le cinéma d'Ussel
- Le club « Cœur et Santé » (CHHC Ussel)
- La ligue contre le cancer
- La médiathèque d'Ussel
- L'Association pour le Crédit et l'Épargne des fonctionnaires et assimilés (ACEF)
- L'association française d'aide aux diabétiques du Bourbonnais...

Depuis la rentrée 2021, dans le cadre des cordées de la réussite, l'IFSI d'Ussel est « tête de cordée ». A ce titre il participe à des actions d'information et à des journées d'immersion à destination des élèves de première et de terminale des lycées limousins. Le but de ces cordées est d'aider les élèves dans leur orientation en découvrant les métiers du soin et la formation qui leur correspond afin de mieux définir leur projet professionnel.

5.2 Les locaux et le matériel pédagogique

La recherche de meilleures conditions d'accueil est permanente et l'IFSI cherche à évoluer en fonction des besoins qualitatifs et quantitatifs afin de participer au mieux à un environnement facilitant l'apprentissage et en lien avec la qualité de vie au travail.

L'Institut de Formation dispose de :

- trois salles de cours d'une capacité de 50 personnes dont une équipée d'un système de visio-conférence
- une salle de cours d'une capacité de 70 personnes
- huit salles de travaux dirigés ou de cours

- une salle de simulation et deux salles de travaux pratiques dotées de matériel d'apprentissage : mannequins, bras d'injections, bassins...
- une salle de débriefing
- un centre de documentation informatisé avec accès numérique à certaines revues professionnelles
- une salle informatique avec un espace dédié à la simulation en réalité virtuelle
- deux salles de détente équipées, pour les étudiants (micro-ondes, vaisselle, tables, réfrigérateurs...)
- une salle de réunion
- bureaux pour les formateurs et l'administration
- locaux techniques réservés à l'entretien
- un local pour les archives
- une douche

Toutes les grandes salles sont équipées de matériel de vidéo-projection.

5.3 Prestations offertes aux étudiants

Les étudiants bénéficient :

- d'une carte d'étudiant (Université de Limoges et IFSI)
- de prestations mises à disposition par le CHHC : blanchisserie, restauration au self, amicale du personnel, médecine du travail
- d'un accès gratuit au WIFI
- d'une plateforme d'enseignement (cours universitaires, supports de cours de l'institut, documents...)
- d'un accès à la bibliothèque numérique de l'université et au CDI de l'IFSI
- d'une visite en début de formation ou plus si nécessaire, auprès de la médecine préventive
- d'indemnités de stage et de frais de transport pour se rendre sur les lieux de stage, hors d'Ussel, dans la région d'implantation de l'IFSI ou dans une région limitrophe⁶ selon l'arrêté du 18 mai 2017 et le règlement régional d'intervention relatif aux indemnités de stages et frais de déplacements
- du service d'information et d'Orientation Universitaire
- de tenues professionnelles prêtées par le CHHC.
- d'une carte professionnelle (carte CPS) qui leur permet d'avoir accès aux dossiers informatisés dans les terrains de stage du CHHC, et au self.
- d'un tarif privilégié au sein du self pour tous les étudiants à 3.30 € (formule trio) et un tarif à 1 € pour les étudiants boursiers.

⁶ Voir règlement spécifique des stages

Partie 2. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES ET LE DISPOSITIF DE FORMATION

La finalité de la formation vise à former **un praticien réflexif** capable de « répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité »⁷, c'est-à-dire :

- être capable de mobiliser l'ensemble des ressources développées et acquises au cours de sa formation, pour analyser des situations professionnelles complexes en utilisant le raisonnement clinique
- prendre des décisions dans les limites de son rôle
- dispenser des soins de nature préventive, curative, éducative et palliative, au sein d'une équipe pluri professionnelle, **en situant son action sur et avec la personne soignée, dans un environnement spécifique**
- se positionner au sein d'une équipe en fonction de ses valeurs et de son identité professionnelle et développer une éthique professionnelle
- exercer dans différents secteurs d'activité : soins généraux, santé mentale, santé publique ; secteur public, privé, réseaux; en France, à l'étranger.

La qualité d'un professionnel de santé, c'est comprendre et faire, avec une attention particulière aux autres et à l'environnement.

En proposant un parcours professionnalisant, la formation par alternance permet à l'étudiant de construire progressivement ses compétences pour être en fin de cursus, **un professionnel débutant autonome, réflexif et responsable.**

Cette finalité vise à contribuer à l'amélioration continue de la qualité des soins dispensés aux patients et à la prise en charge de leur entourage.

1. LES ACTEURS

La formation s'appuie sur trois types d'acteurs : les étudiants, l'institution et les formateurs (IFSI et terrains de stage)

1.1 Les étudiants

La formation infirmière est une formation **d'adulte** qui contribue à développer les compétences nécessaires à l'exercice du métier. Pour ce faire, l'étudiant se situe en tant qu'auteur/acteur de sa formation car il est sujet de ses expériences, responsable de ses actes et de son apprentissage.

Porteur d'un **projet personnel**, il possède en lui des ressources qu'il convient d'exploiter et de faire fructifier durant la formation au travers de son **projet de formation** et de son parcours, pour l'aider à construire son **identité professionnelle et son projet professionnel.**

⁷ Référentiel de formation, annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009

Les étudiants ont des façons d'apprendre très différentes, d'où l'intérêt de générer des situations significatives pour eux. La **formation par alternance** qui combine à la fois une approche inductive (prise en compte de l'expérience en stage) et une approche déductive (la pratique est vue comme l'application du savoir) favorise cette construction.

Ainsi, durant la formation, nous attendons, notamment, de l'apprenant qu'il:

- **utilise l'ensemble des ressources environnantes et sache solliciter le formateur, référent du suivi pédagogique**
- **soit capable de se mettre en recherche, et fasse preuve de curiosité professionnelle**
- **tienne à jour et utilise son port folio**
- **choisisse des situations vécues en stage pertinentes afin de se construire**
- **soit capable de remettre en cause sa manière d'agir et de penser pour progresser**
- **s'implique dans le groupe et dans son apprentissage**
- **participe activement à la création d'un climat propice à l'apprentissage**

1.2 L'institution

Elle est garante, au travers de la Directrice, des modalités d'application du référentiel.

A l'IFSI, l'étudiant bénéficie de différentes ressources pour lui permettre d'enrichir ses connaissances et développer une culture professionnelle.

A ce titre, l'IFSI est un lieu de réflexion, d'échanges, d'ouverture, d'accompagnement et d'évaluation.

Ces caractéristiques s'appuient sur des valeurs partagées en équipe d'où découlent des attitudes :

- **L'humanisme** qui vise l'épanouissement de l'être humain en respectant sa dignité et ses différences,
- **L'autonomie** qui invite l'apprenant à intégrer son processus d'apprentissage avec motivation, tout en prenant confiance en ses capacités,
- **Le sens des responsabilités** qui génère l'action dans une dimension d'engagement et questionne le positionnement professionnel⁸.

Cette construction est guidée par l'accompagnement assuré par les formateurs et supervisée par la Directrice.

1.3 Les formateurs

Il existe deux types de formateurs.

Le formateur, chargé d'accompagner l'étudiant tout au long de son cursus au sein de l'IFSI et le formateur soignant qui accompagne l'étudiant sur le terrain de stage.

⁸ *Le positionnement professionnel c'est, selon D. Dubasque : « savoir où l'on est, ce que l'on fait, pourquoi on le fait, poser sans cesse la question du sens et agir en conséquence »*

➤ Le formateur à l'IFSI

Professionnel de santé, doté de capacités pédagogiques, il est porteur de la culture soignante.

Il accompagne l'étudiant dans une écoute bienveillante afin d'augmenter son niveau de conscience dans sa capacité d'apprentissage. Il favorise l'appropriation de savoirs nouveaux à travers un travail de réflexivité et de réinterprétation des expériences afin que l'action vécue devienne une action appropriée, construite dans une forme propre à chacun. Il participe à l'autonomisation progressive qui suppose un respect des singularités de chaque étudiant.

« Créateur de situations », il se montre inventif et situe son action dans le contexte actuel en réactualisant ses connaissances.

Il inscrit sa pédagogie dans des pratiques innovantes, ancrées autour des situations de travail.

➤ Le formateur soignant

Le soignant se trouve dans une logique productive (de soins) mais en tant que tuteur, il est dans une logique d'appui au service des apprentissages. C'est un professionnel qui porte un intérêt à la formation des futurs professionnels de santé et qui est capable de conduire une analyse réflexive sur la pratique professionnelle.

Il favorise le développement de stratégies professionnelles chez l'étudiant dans différents lieux d'exercice.

Il sait explorer l'évènement pour en faire une source d'apprentissage et permettre à l'apprenant de développer ses compétences.

2. LES CONCEPTIONS PÉDAGOGIQUES DANS UNE APPROCHE PAR LES COMPÉTENCES

2.1 Définitions de la compétence

Il existe un nombre important de définitions de la compétence, nous retiendrons d'une part :

- celle de Perrenoud : « **une compétence est la capacité d'action face à une situation complexe et singulière.** »

Et d'autre part :

- celle de Tardif : « **la compétence est un système de connaissances déclaratives (quoi), conditionnelles (quand, pourquoi,) procédurales (comment) organisées en schémas opératoires et qui permettent à l'intérieur d'une famille de situations, l'identification de problèmes (toute situation pour laquelle un individu n'a pas de solution ou de réponse d'emblées) et sa résolution par une action efficace.** »

Il s'agit d'un **savoir agir en situation.**

La construction des compétences se fait sur les trois ans pour aboutir à un professionnel novice, au mieux débutant selon un processus d'apprentissage en trois paliers :

Comprendre : l'apprenant acquiert les savoirs nécessaires à la compréhension de la situation et du résultat attendu

Faire : l'apprenant mobilise ses savoirs en situation et acquiert la capacité à agir et à apprécier le résultat de son action

Transposer : l'apprenant transpose ses acquis dans de nouvelles situations, ce qui lui permet de conceptualiser et la capacité à s'adapter à d'autres situations

2.2 Une valorisation de l'apprentissage clinique

- Il permet l'application des fondements de la profession aux soins réels
- Il favorise l'évolution de l'étudiant car c'est un moyen privilégié pour l'utilisation de l'intelligence émotionnelle et la mise à distance, un lieu idéal pour le développement de l'autonomie
- Il est un temps fort de la progression de l'étudiant vers l'acquisition des compétences

De ce fait, le stage est essentiel dans la formation : sa préparation, son exploitation, son encadrement constituent un des objectifs pédagogiques prioritaires de l'IFSI.

Il contribue à **individualiser les trajectoires de formation** pour les étudiants.

2.3 Une pédagogie différenciée : apprendre à apprendre

La construction des savoirs par l'étudiant relève d'une pédagogie différenciée. Chaque étudiant a des capacités et des modes d'apprentissage différents. Cette pédagogie s'appuie sur des valeurs humanistes, est centrée sur l'apprenant et tient compte des différences d'apprentissage. Les situations sont vécues et analysées de façon singulière par les étudiants. Le formateur prend en compte ces différences dans son accompagnement.

Il utilise différentes méthodes et outils d'apprentissage pour permettre à chaque étudiant d'acquérir des capacités et des compétences en fonction des objectifs visés.

Dans le cadre d'une formation hybride, l'étudiant doit apprendre à apprendre avec des outils numériques. L'accompagnement du formateur favorise le processus.

2.4 Le modèle socioconstructiviste

Une approche par les compétences en formation est cohérente si elle repose **sur un modèle socioconstructiviste et interactif**.

Les caractéristiques de ce modèle sont les suivantes :

- **des connaissances construites par celui qui apprend,**
- une activité **réflexive** et dialectique: le sujet construit ses connaissances par une activité réflexive sur ce qu'il sait déjà, adaptant ses propres connaissances aux

exigences de la situation à laquelle il est confronté et aux caractéristiques qu'il décode lui-même sur l'objet à apprendre.

- une activité cognitive **d'analyse des résultats** d'une action
- une assise interactive du processus de **construction des connaissances** : mise en interaction des connaissances anciennes avec des objets nouveaux en situation
- des **interactions sociales**, échanges avec les pairs et avec les formateurs qui provoquent des conflits sociocognitifs

Pour ce faire, l'étudiant doit être confronté à des **situations signifiantes** pour lui mais également à l'égard des pratiques professionnelles. Par conséquent dans une telle approche, ce n'est plus le contenu disciplinaire qui est déterminant pour les apprentissages, mais les situations dans lesquelles l'étudiant peut utiliser, développer ses connaissances.

Dans le cadre de cette approche, l'équipe développe la pédagogie inversée.

2.5 L'alternance intégrative

La formation en soins infirmiers est en alternance soit alternance entre le milieu professionnel (stage) et le centre de formation (IFSI). Mais l'alternance est également à concevoir entre l'acquisition de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être dans un milieu ou un autre et leur mobilisation en situations de soins.

Ainsi des liens indispensables existent entre les acteurs de la formation des structures de soins (les soignants) et ceux de l'IFSI (formateurs). L'étudiant doit construire des liens entre l'ensemble des savoirs théoriques et pratiques pour les transformer en compétences professionnelles. Aussi, enseignements planifiés en institut (unités d'enseignement) et activités professionnelles s'articulent entre eux pour que l'ensemble ait du sens pour l'étudiant

3. LE DISPOSITIF DE FORMATION

La formation comporte 5100 heures réparties sur 6 semestres de la manière suivante :

- 2100 h d'enseignement théorique
- 2100 heures de formation clinique intégrant obligatoirement les 4 types de stage suivants : soins de courte durée, soins de long séjour et rééducation, soins de santé mentale et psychiatrie, soins dans les lieux de vie, domicile
- 900 heures de charge en travail personnel

La formation est répartie sur 6 semestres durant lesquels sont développés les savoirs en lien avec une ou plusieurs compétences. Chaque semestre compte 20 semaines.

Les 180 ECTS sont répartis ainsi :

- Enseignement en IFSI : 120 ECTS
- sciences contributives au métier d'infirmier : 42 ECTS
 - avec sciences humaines : 15 ECTS et sciences biologiques : 27 ECTS
- sciences et techniques infirmières : 66 ECTS
 - avec les fondements : 15 ECTS, les interventions : 25 ECTS, la posture professionnelles d'intégration : 26 ECTS

- Unités transversales, anglais et TIC : 12 ECTS
 - Enseignement clinique en 7 stages : 60 ECTS

Chaque étudiant a la possibilité de personnaliser son parcours de stage en fonction de son projet professionnel, et ce plus particulièrement en 3^{ème} année.

Partie 3. LES AXES DU PROJET PÉDAGOGIQUE ET LEUR MISE EN OEUVRE

1. LES AXES D'ORIENTATION

Axe 1 : Une formation par la recherche

Développer et pérenniser la recherche permet de mettre en valeur une discipline. Dans le domaine des sciences infirmières et plus largement des pratiques paramédicales, la recherche est un élément indispensable pour renforcer les connaissances et agir dans le cadre de la qualité et de la sécurité des soins au bénéfice du patient.

Ainsi tout au long du parcours de l'étudiant, l'équipe pédagogique le sensibilise à l'intérêt d'utiliser des savoirs scientifiques dans la pratique infirmière (appelées aussi données probantes) et le guide dans leur utilisation. Pour promouvoir cette « culture recherche », l'équipe se donne différents impératifs :

- former par la lecture d'articles professionnels, puis scientifiques en utilisant une grille d'analyse
- sensibiliser à la recherche scientifique afin de pouvoir réaliser une lecture critique.
- S'appuyer sur des références bibliographiques dans les différents projets

La finalité visée au travers de cet axe est de rendre les étudiants compétents, c'est-à-dire aptes à anticiper les évolutions et à s'y adapter (métacompétence).

Axe 2 : Des méthodes pédagogiques innovantes

- **Utilisation de la classe inversée** : le principe est de faire travailler les étudiants en amont du cours. Elle permet une adaptation au profil de chaque étudiant. C'est une approche pédagogique qui consiste à inverser et à adapter les activités d'apprentissage traditionnellement proposées aux étudiants en utilisant en alternance la formation à distance* et la formation en classe pour prendre avantage des forces de chacune. Ce n'est pas la pédagogie qui est inversée mais davantage la démarche d'enseignement et l'activité d'apprentis⁹. Le formateur aide l'étudiant à comprendre les notions importantes et à leur donner du sens dans les situations professionnelles.
- **une formation par la simulation** : La simulation consiste à "*reproduire des situations ou des environnements de soins dans le but d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et de répéter des processus, des concepts médicaux ou des prises de décisions par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels*" (Rapport HAS, 2012). Un point essentiel de cette méthode pédagogique est sa large potentialité formative sans mettre en danger le patient et dans un climat sécuritaire pour les étudiants.

Ce mode d'apprentissage dans l'action facilite l'ancrage des acquisitions, et **permet de travailler sur l'erreur**. L'erreur devient alors source d'apprentissage.

⁹ Définition issue de la formation réalisée par L. Martin en juin 2021

La simulation peut revêtir différentes techniques :

- simulation humaine : soit à partir de jeux de rôles ou avec un patient standardisé
- simulation synthétique utilisant :
 - des simulateurs procéduraux permettant un apprentissage par la répétition de gestes dans une procédure le plus souvent technique
 - ou des simulateurs « patients » c'est-à-dire des mannequins grandeur nature très réalistes
- simulation numérique :
 - la réalité virtuelle permet d'appréhender des situations complexes de façon interactive et de prendre des décisions cliniques pour un patient virtuel.
 - les jeux sérieux qui combinent intention pédagogique, informative, communicationnelle ou d'entraînement.
- **Une formation utilisant des outils numériques interactifs:** leur utilisation favorise les échanges entre les étudiants et donne de la vie à différents supports. Ils permettent aussi de tester la compréhension des étudiants, de revenir sur des notions essentielles et de développer leur attention.

Axe 3 : Des enseignements en lien avec la santé publique

La formation s'appuie sur les **orientations de l'ARS** et les besoins en matière de santé publique pour les thèmes suivants :

- Les violences faites aux femmes : une conférence d'une journée, sur ce thème est organisée pour l'ensemble des étudiants. Elle est ouverte aux professionnels.
- Les soins palliatifs: ce thème est développé dans une unité d'enseignement dédiée (UE 4.7 du semestre 5). Les étudiants sont sensibilisés à cette prise en soin spécifique lors des différents stages. De plus, en lien avec l'éthique, est organisée une conférence d'une journée avec la participation de la présidente du comité éthique régional.
- Handicap et sexualité : intervention d'une éducatrice spécialisée libérale dans le cadre de l'unité spécifique (UE : 2.3 du semestre 2)
- Santé et environnement

Axe 4 : le développement de l'inter professionnalité

- Le service sanitaire :

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé depuis 2009. Le but est « *d'initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion de la santé* » et de favoriser « *l'autonomie des étudiants dans le cadre d'une pédagogie par projet et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études* » et enfin « *de favoriser l'inter professionnalité et l'interdisciplinarité des étudiants en santé par la réalisation de projets communs à plusieurs filières de formation* »¹⁰

Depuis 2019, le service sanitaire se réalise en collaboration avec l'ensemble des IFSI du Limousin, les étudiants en médecine et en pharmacie, les étudiants sages-femmes, les étudiants en kinésithérapie et depuis peu les étudiants en ergothérapie. C'est un travail de collaboration important entre les terrains de stage et plus particulièrement ceux de l'Éducation Nationale par l'intermédiaire de l'infirmière du Rectorat de Limoges, l'université de Limoges et les instituts de formation.

- Simulation inter professionnelle

Au sein du CHHC, des séances de simulation entre le service des urgences et l'IFSI, autour de situations vitales permettent au personnel en exercice de revisiter leurs compétences et aux étudiants en stage dans ce service de développer leurs compétences.

La présence au sein de l'institut d'une formation aide-soignante permet de réaliser des actions pédagogiques communes dans le but de faciliter la collaboration sur le terrain.

Axe 5 : des enseignements pour développer des compétences en numérique

La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- d'intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

Axe 6 : Un accompagnement individualisé des étudiants

Le formateur qu'il soit référent du suivi pédagogique ou tuteur de stage ou encadrant de proximité suit l'étudiant tout au long de son cheminement et l'aide à développer sa capacité d'analyse critique dans une visée constructive. Il repère avec l'étudiant ses

¹⁰ Ministère des solidarités et de la santé, le service sanitaire : les formations en santé au service de la prévention, publié le 20.02.2018 et mise à jour le 05.12.2018

capacités afin de les mobiliser pour suppléer ses insuffisances. Il le guide dans son auto-évaluation et l'aide dans ses difficultés.

La finalité de cet accompagnement est le développement de l'autonomie, de la réflexivité et du sens de la responsabilité chez l'étudiant.

Cet accompagnement prend tout son sens quand il prend en compte la qualité de vie de l'étudiant. Aussi, les étudiants sont encouragés à **participer activement** à la vie institutionnelle et à faire des propositions pour favoriser leur bien-être en formation.

2. LA MISE EN OEUVRE

2.1 Les objectifs de formation

Sur les trois ans de formation, l'étudiant développe des capacités d'apprenance¹¹ afin d'être auteur de sa formation. Il formalise son projet de formation en identifiant des éléments participant à la construction de son identité professionnelle. **Il est capable d'apprendre à apprendre dans une formation hybride.**

Pour chaque année de formation, un niveau d'apprentissage est attendu.

2.1.1 En 1^{ère} année : année de la démarche clinique

L'étudiant sera capable :

- d'observer et décrire des situations de soins
- d'acquérir des connaissances et une méthodologie nécessaires au raisonnement clinique
- d'utiliser un raisonnement clinique adapté, afin d'accompagner des personnes dans la réalisation de leurs soins quotidiens
- d'accueillir et écouter une personne en situation de demande de santé ou de soins en prenant en compte son histoire de vie et son contexte.

2.1.2 En 2^{ème} année : année de la démarche projet

L'étudiant sera capable :

- d'élaborer un projet de soins, de le mettre en œuvre et de transmettre les informations dans un contexte de pluri professionnalité.
- de définir, d'établir, de créer et d'évaluer les conditions et les modalités de la communication propices à l'intervention soignante en tenant compte du niveau de compréhension de la personne et des contextes de soins spécifiques.
- de repérer les besoins et les demandes des personnes et des populations en lien avec les problématiques de santé publique
- d'informer et de former des personnes en formation

¹¹ Définition de l'apprenance selon P. Carré : « c'est une attitude ou un ensemble de dispositions favorables à l'acte d'apprendre sous toutes ses formes »

- d'accompagner une personne ou un groupe de personnes dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé et de son traitement.

2.1.3 En 3^{ème} année : année de l'évaluation des pratiques professionnelles

L'étudiant sera capable :

- de mettre en œuvre des actions à visée thérapeutique et diagnostique, d'organiser et de coordonner les interventions soignantes.
- d'analyser sa pratique professionnelle pour l'améliorer la qualité. De plus, il sera capable de rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques afin de devenir un professionnel novice réflexif.
- D'envisager son devenir professionnel

2.2 L'organisation régionale

Le passage au LMD représente une opportunité pour la formation infirmière d'être reconnue au niveau 2. La reconnaissance d'un grade licence permet la valorisation universitaire et européenne de crédits de formation (ECTS).

Le référentiel de formation prévoit des enseignements universitaires dans les champs suivants:

- sciences humaines et droit
- sciences biologiques et médicales
- la recherche
- méthode de travail et anglais (UE laissées à l'initiative de l'IF)

Ces enseignements dispensés par les universitaires des trois universités de la Nouvelle Aquitaine se font à distance soit par visioconférence, soit par pod cast, soit par capsules (enregistrements courts). Ils concernent les 6 IFSI du Limousin et s'étendent aux autres IFSI de Nouvelle Aquitaine. Cette universitarisation des contenus nécessite une coordination entre les IFSI de la conception jusqu'à l'évaluation des enseignements et des étudiants.

Les programmes pédagogiques sont négociés entre un coordonnateur universitaire pour l'unité d'enseignement, des cadres formateurs d'IFSI différents, des directeurs et des étudiants. Ils sont validés par un comité de pilotage.

Actuellement, les évaluations sont construites :

- pour le contenu universitaire, par l'université et sont communes à l'ensemble des IFSI (nécessité qu'elles se déroulent en même temps)
- pour le contenu IFSI, par chaque institut, sauf spécificité.

2.3 L'organisation locale

Les formateurs ont différents rôles : coordonnateur de semestre, référents de stage, référents de suivi pédagogique, responsable d'unité d'enseignement.

Par semestre, une équipe de formateurs conduit le projet et se répartit les unités d'enseignement afférentes.

- **Le coordonnateur de semestre**

Par semestre est nommé un formateur qui est chargé de **construire et de conduire le projet de formation du semestre** en lien avec le projet pédagogique. Il est suppléé par un autre formateur.

Il a pour rôle spécifique :

- la coordination des différents enseignements et la tenue de l'emploi du temps
 - l'affichage et la diffusion de l'emploi du temps chaque fin de semaine, en général le jeudi
- la vérification de la présence des étudiants
 - les étudiants doivent signer matin et soir un cahier de présence. Chaque soir, ce cahier est remis dans la panier du référent. Cette feuille ne dispense pas le référent de **faire un appel**. (La Directrice met en corrélation les bulletins d'absence et la feuille d'émargement)
- l'organisation et la transmission d'informations concernant le stage
 - avant chaque stage, le coordonnateur transmet aux étudiants, les différentes feuilles concernant le stage : feuille de stage, feuille de bilan de stage, planning, remboursement des frais kilométriques, feuille de présence ;
 - il rappelle les informations spécifiques au stage : horaires, absences, tenue, secret professionnel, travail à fournir...
- la coordination des enseignements et des outils pédagogiques dans le cadre de la formation à distance
- la transmission de différentes informations d'ordre général, relatives au groupe
 - il recueille les informations soit auprès du groupe, soit auprès des délégués, soit auprès de l'équipe pédagogique
 - il transmet directement l'information aux étudiants, ou la fait transmettre par un de ses collègues formateurs

- **Les référents de suivi pédagogique**

Un formateur est référent de **suivi pédagogique** pour les trois années (dans la mesure du possible).

L'attribution du référent est faite par l'équipe pédagogique. Un changement soit à la demande du formateur, soit à la demande de l'étudiant peut être possible mais sera argumenté avec objectivité, par écrit auprès de la Directrice et discuté entre le formateur et l'étudiant avant toute demande.

Le référent pédagogique est en relation avec l'ensemble des formateurs et la Directrice.

Son rôle est :

- D'accompagner l'étudiant dans les différentes étapes de son parcours en assurant une guidance personnalisée à partir de ses résultats, son travail personnel, son port folio, ses difficultés de compréhension... pour lui permettre d'acquérir les différentes compétences.
- D'orienter l'étudiant en tenant compte de ses limites et de ses ressources et en fonction des exigences de la formation.

- D'identifier les capacités de l'étudiant à être en apprenance.
- De guider l'étudiant pour analyser sa pratique professionnelle.
- D'apporter les éléments nécessaires pour adapter le parcours de stage de l'étudiant, auprès de la Directrice qui fait la mise en stage.
- De préparer la commission d'attribution des crédits en évaluant la progression de l'étudiant dans ses apprentissages.
- De rédiger l'appréciation de fin d'année.

- **Les responsables d'unités d'enseignement**

Par unité d'enseignement, est nommé un formateur.

Son rôle est :

- De construire le projet de l'UE et de le présenter aux étudiants.
- D'établir le lien entre l'UE, la compétence visée et les savoirs des autres UE.
- De déterminer les moyens et les ressources pédagogiques.
- D'être en relation directe avec les intervenants, avec qui il négocie le contenu. Il peut assister aux cours.
- D'être responsable de la mise en place des travaux dirigés et de leur suivi.
- De construire et coordonner l'évaluation et la grille d'évaluation.

- Le formateur dédié à l'apprentissage du raisonnement clinique et de la démarche clinique en situation professionnelle

Mis en place à la rentrée de septembre 2023, son rôle est :

- D'accompagner les étudiants, sur les terrains de stage, de façon progressive, pour développer leur raisonnement clinique et construire les démarches cliniques.
- De venir en appui des équipes
- D'identifier avec les professionnels les situations apprenantes

Ce dispositif est une expérience et sera mise en œuvre dans un premier temps au sein du CHHC et du Centre Hospitalier de Bort les Orgues.

2.4 Les modalités pédagogiques

2.4.1. Les unités d'enseignement

Il existe deux types d'unités d'enseignement :

- **Les unités thématiques**, dont les savoirs sont ancrés dans la réalité et actualisés
- **Les unités d'intégration** qui portent sur l'étude des situations de soins ou situations cliniques.

Pour chacune des unités d'enseignement, les objectifs pédagogiques, les contenus et les modalités d'évaluation sont décrits dans une fiche pédagogique mise à la disposition des étudiants. Les différentes UE seront abordées en relation les unes avec les autres. La programmation des UE a été pensée compte tenu de cette interrelation, sachant que certaines UE sont des pré-requis pour d'autres et que des savoirs de l'une sont réinvestis dans une autre.

2.4.2 Les situations

L'unité d'intégration doit permettre à l'étudiant de mobiliser les savoirs et savoir-faire en situation.

Elle comporte à la fois :

- **une situation introductive** dont le but est de :
 - mobiliser les connaissances acquises antérieurement
 - présenter les compétences développées sur le semestre
- **une ou deux situations intégratives** dont le but est de mobiliser les connaissances en lien avec les compétences du semestre.

Différentes situations seront proposées à l'étudiant :

- mise en situation « fictive », situation construite par le formateur à partir d'une situation réelle repérée comme étant source d'apprentissage par les soignants et le formateur.
- recherche et analyse d'informations par l'étudiant (analyse de situations, de documents : articles, films...) avec une production écrite et/ou orale
- analyse de situations vécues en stage
- situations présentées dans les jeux sérieux
- situations utilisées en simulation

Le choix des situations tiendra compte des différents cycles de la vie afin d'avoir une approche la plus globale de l'être humain et de la famille de situations : aiguë, chronique, palliative, de vie, de santé mentale ainsi que du contexte de travail.

Ce choix tient compte également du Programme Régional de Santé Publique.

L'exploitation de ces situations conduit l'étudiant à utiliser les savoirs et savoir-faire acquis précédemment, soit lors du semestre en cours, soit lors des semestres précédents. Les savoirs utilisés sont en relation avec la ou les compétences visées.

L'étudiant proposera également des situations vécues en stage :

- lors des analyses de la pratique à l'IFSI et en stage
- sur son port folio, avec une présentation au référent pédagogique.

Afin de situer l'étudiant dans les trois paliers de l'apprentissage, la mise en œuvre des étapes du cycle de l'intégration sera respectée, à savoir :

- compréhension et analyse des situations
- analyse des résultats de l'action
- analyse des erreurs
- conceptualisation : le formateur aidera l'étudiant à repérer les invariants qui se répètent et qui lui seront utiles pour agir dans une autre situation
- adaptation à de nouvelles situations professionnelles : les nouveaux acquis doivent être expérimentés dans des situations nouvelles.

2.4.3 L'analyse de situation et l'analyse de pratique

Ces modalités pédagogiques essentielles font l'objet d'un **projet spécifique** auquel l'étudiant doit se référer durant les trois ans.

Elles favorisent la distanciation nécessaire pour permettre la réflexion. Le formateur accompagne cette réflexion dans un cadre sécurisant, bienveillant.

Ces analyses visent à définir une problématique à partir de la description d'une situation et après l'avoir analysée, repère les savoirs nouveaux, les habiletés mises en œuvre en faisant le lien avec les compétences, identifie d'autres possibilités de « réponses ».

L'analyse de la pratique permet à l'étudiant, à partir de l'écriture de situations professionnelles de :

- Se décentrer par rapport à la situation vécue pour mieux se questionner
- Apprendre à agir en pertinence à la situation en repérant les gestes mis en œuvre et les compétences sollicitées
- Mobiliser et confronter les références théoriques entre elles et de se questionner par rapport à ces références
- De mobiliser les savoirs dans les différents champs et d'enrichir sa culture soignante
- Développer ses capacités d'analyse et de mettre en évidence dans chaque situation les problématiques professionnelles.

Ces analyses peuvent être individuelles, collectives, se réaliser à l'IFSI ou sur le terrain de stage.

2.4.4 Le parcours de l'étudiant et la formation clinique en stage

La mise en stage prend en compte les obligations réglementaires, le parcours de l'étudiant, sa progression et sa motivation.

Quatre types de stages, représentatifs des familles de situations sont à réaliser par les étudiants :

- soins de courte durée
- soins en santé mentale et en psychiatrie
- soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- soins sur des lieux de vie

Dans la mesure du possible, ces quatre types de stage auront été réalisés à la fin de la 2^{ème} année.

Durant les stages de dix semaines, le stage de l'étudiant sera organisé en fonction du parcours que peut faire un patient dans le cadre d'une prise en soins, afin d'insérer le stage dans un contexte environnemental qui dépasse les limites d'un service.

Ainsi, l'étudiant sera amené à se rendre sur d'autres lieux comme la radiologie, la stérilisation le bloc opératoire, le laboratoire.... Il pourra lui être donné la possibilité de rencontrer différents professionnels. Ce parcours est à définir avec le cadre de santé du service.

Le stage de 10 semaines du semestre 5 sera défini en fonction de la trajectoire de l'étudiant et de ses acquisitions. Il sera déterminé conjointement par le référent pédagogique, la Directrice et l'étudiant. Il visera également à diversifier les expériences de l'étudiant.

Durant ce stage, l'étudiant a la possibilité de réaliser un stage de 12 semaines dans le cadre de **la Charte Erasmus**, sous certaines conditions.

Le dernier stage de 15 semaines du semestre 6 sera partagé en deux périodes. Durant la première période, l'étudiant a la possibilité de partir dans un pays non européen, dans le cadre de la mobilité internationale. L'IFSI a différents partenariats pour l'organisation de ces stages.

Il peut également faire une expérience dans un lieu de soin spécifique : milieu pénitencier, SAMU social...

La deuxième partie de stage sera laissée au choix de l'étudiant, en fonction de son projet professionnel et de ses acquisitions. Il prépare l'étudiant à sa prise de fonction et peut être considéré comme un stage de pré-professionnalisation.

L'organisation des stages relève à la fois, du partenariat entre l'IFSI et les terrains de stage et de la réflexion menée en collaboration avec les acteurs pour structurer le stage de l'étudiant.

Elle s'inscrit dans le travail conduit pour qualifier et agréer les stages et sera précisée dans les critères de qualification des stages (**livret d'accueil et d'encadrement, charte d'encadrement, convention de stage**)

Structurer le stage autour d'un projet d'encadrement balisant le parcours du stagiaire à l'aide de différents outils (livret d'accueil, bilan intermédiaire, classeur des ressources, planning des référents...) est indispensable mais se doit d'être complété par la désignation des situations d'apprentissage potentielles (situations propices à des actions autonomisantes) et des conditions à partir desquelles le stage est apprenant et permet de faire apprendre de l'étudiant de son expérience par lui-même et avec autrui.

2.5 Les différents modes d'intervention

Les enseignements sont réalisés sous forme de cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels (rédaction de travaux de recherche, travaux guidés ou en autonomie...) et stages.

- **Les cours magistraux**

Ils se réalisent devant l'ensemble de la promotion. Ils ont un contenu théorique. Néanmoins, ils peuvent permettre l'interaction entre les étudiants et l'intervenant, notamment au travers des supports utilisés. Ils participent à la construction du savoir de l'étudiant. Ces cours peuvent être enregistrés et représenter de **véritables ressources** pour les étudiants, lors des travaux dirigés et des stages afin de comprendre les situations rencontrées.

- **Les travaux dirigés**

Ils réunissent au maximum 25 étudiants. Ces travaux dirigés sont des temps d'enseignement obligatoires qui approfondissent, complètent un cours magistral en introduisant des données nouvelles d'ordre théorique et/ou pratique. Ils permettent également la réalisation d'exposés, d'exercices, de travaux de recherche et l'apprentissage de gestes ou la simulation de situations de travail. Ils sont guidés et encadrés par le formateur. C'est aussi durant les travaux dirigés que se font les études de situations cliniques.

L'étudiant est invité à préparer ces travaux dirigés en prenant connaissance des cours magistraux qui serviront dans ces TD et en révisant des données théoriques non acquises.

Les travaux dirigés requièrent une réelle implication de l'étudiant.

- ***Les travaux personnels guidés***

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches afin de préparer un travail qui leur est demandé par les formateurs.

C'est aussi durant ce temps qu'ils peuvent bénéficier d'entretiens de suivi pédagogique. L'utilisation de ce temps relève de l'autonomie de l'étudiant mais le formateur vérifie sa capacité à utiliser à bon escient ce temps de formation.

- ***Le suivi pédagogique***

C'est un outil que l'étudiant doit s'approprier durant la formation. Il s'agit d'un accompagnement pour aider l'étudiant à prendre sa place dans le processus d'apprentissage, trouver les moyens de l'action, étayer son système de références, modéliser ses savoirs et ses compétences.

Il existe différents types de suivi pédagogique :

- suivi individuel
- suivi collectif

Il existe différents temps

- à la demande de l'étudiant : difficulté de compréhension, problème méthodologique, projet professionnel.....
- à la demande du formateur, temps programmés
 - avant le stage pour l'accompagner dans la formalisation des objectifs d'apprentissage
 - après le stage, pour une validation de l'analyse des activités rencontrées en stage et dont les éléments doivent être inscrits sur le port folio.
- à la demande du tuteur lors d'un stage

Dans tous les cas, le rendez-vous pédagogique doit être motivé par un besoin, l'objet pourra être précisé. **Il doit être préparé par l'étudiant.**

Un carnet de suivi est mis en place à la rentrée pour permettre à l'étudiant de tracer son parcours et l'évolution de son apprentissage au travers de différentes expériences, observations en stage et des appréciations rédigés suite aux travaux écrits. Ce carnet doit être tenu par l'étudiant. Il sera repris en suivi pédagogique.

- ***Le travail personnel de l'étudiant***

Cette formation dense est exigeante car elle conduit à prendre soin de personnes qui peuvent être vulnérables dans leur parcours de vie. Elle nécessite un travail régulier, constant, méthodique pour intégrer les connaissances et développer les compétences exigées pour une professionnelle ou un professionnel novice.

- ***L'outil de l'alternance : le port folio***

L'utilisation du port folio par l'étudiant est indispensable. A ce titre, ce sera l'outil de liaison entre chaque période de stage et entre l'étudiant, le référent de suivi pédagogique et le tuteur de stage. **Il s'agit d'un dossier personnel dans lequel les acquis de formation sont définis et démontrés en vue de la reconnaissance pour l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier par l'étudiant**

Cela suppose que l'étudiant prépare avec soin le stage, en fasse un bilan constructif dès sa réalisation et que ces éléments soient formalisés dans ce port folio. **Il doit aussi le présenter** lors de chaque rencontre avec un professionnel, qu'il soit formateur ou soignant.

Avant et après chaque stage, le référent du suivi pédagogique rencontrera l'étudiant pour faire un bilan de l'apprentissage, ou préparer le stage, à partir de ce port folio

C'est un outil que l'étudiant doit réellement s'approprier durant toute sa formation.

Il se différencie du dossier scolaire de l'étudiant, document officiel qui permet à la Directrice de l'Institut de présenter l'étudiant au jury final en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier.

3. L'ÉVALUATION

3.1 : l'évaluation formative

S'auto-évaluer permet de rendre compte de ses compétences et de se situer comme acteur dans son apprentissage

- **Lors du stage**

On peut décliner différentes formes d'évaluation en fonction du moment :

- à l'arrivée de l'étudiant : évaluation initiale portant sur son parcours, ses acquis, ses inquiétudes, ses attentes et présentation du port folio
- pendant et en fin de stage, organisation de rencontres entre étudiant, tuteur et parfois, formateur référent de stage afin d'évaluer la progression de l'étudiant. Lors de ces rencontres, l'étudiant prépare son évaluation, en se mettant à distance de ses prestations afin de préciser les points sur lesquels il peut s'appuyer et ceux sur lesquels il doit progresser.

- **Lors des temps « IFSI »**

Les travaux dirigés et le suivi pédagogique doivent permettre à l'étudiant d'évaluer, avec l'aide du formateur son processus d'apprentissage. Les situations professionnelles seront toujours abordées dans un premier temps comme des situations apprenantes et conduiront les acteurs à mesurer leur progression sur l'amélioration des acquis et non pas sur la sanction des erreurs.

3.2 Évaluation normative

- **En stage**

Les responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le port folio. Il n'y a pas de note de stage en tant que telle.

En fin de stage, il convient d'évaluer l'acquisition des compétences en tenant compte des situations prévalentes et du niveau de formation de l'étudiant.

Cette évaluation porte sur les résultats directs de l'activité effectuée, en référence aux critères de qualité d'un soin, sur la façon de procéder lors de la réalisation de l'activité, sur la compréhension et l'explicitation de l'acte réalisé (explicitation de la démarche utilisée lors de l'analyse de la situation).

Les indicateurs sont à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Le stage est validé par la commission d'attribution des crédits de formation, après présentation par le référent pédagogique de l'étudiant, des indications portées dans le port folio et de l'évaluation du tuteur.

Les ECTS sont attribués au stage si¹² :

- la présence de l'étudiant en stage a été au moins de 80 %
- l'étudiant a mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées (analysées en stage et sur le port-folio)
- l'étudiant a progressé dans son **parcours de professionnalisation** et l'acquisition des compétences infirmières

En cas de difficultés d'apprentissage, un entretien sera réalisé entre formateur, tuteur et étudiant.

Si le stage n'est pas validé, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités seront définies en équipe pédagogique. Ce stage se déroulera alors durant la période des vacances.

- **A l'IFSI**

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une notation selon des critères et indicateurs connus de l'étudiant. Certaines UE font l'objet de compensation entre elles. Les UE valident un semestre.

La planification des évaluations a lieu tout au long des semestres mais tient compte de la planification régionale pour l'évaluation des UE dont une partie de l'enseignement relève de l'Université.

L'évaluation porte sur les enseignements réalisés à la date de l'évaluation. Il est possible, mais de façon exceptionnelle, en lien avec l'indisponibilité d'un enseignant, que certaines UE se terminent sur le semestre suivant.

Pour la validation des unités d'intégration, l'évaluation des compétences mises en œuvre en situation s'effectuera selon différentes modalités : production écrite (rédaction d'un projet de soin par exemple), évaluation en situation simulée, évaluation en travaux pratiques (calculs de doses), intervention en situation réelle...

Certaines UE peuvent faire l'objet de la même évaluation mais dans ce cas, les grilles seront différenciées.

Certaines UE peuvent être évaluées en tenant compte de la progression de l'étudiant lors des travaux dirigés.

L'évaluation a pour intérêt de :

- Repérer les acquis et les manques avec une analyse à posteriori entre le formateur référent du suivi pédagogique et l'étudiant des points positifs et des points à améliorer.
- Valoriser les réussites pour entretenir la motivation de l'étudiant.
- Réajuster et fixer de nouveaux objectifs d'apprentissage.

L'évaluation des connaissances et des compétences valide les acquisitions de l'étudiant. Elle est réalisée par un contrôle continu et régulier.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables quand l'étudiant a

¹² Arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier

obtenu la moyenne à chacune d'entre elles ou par application des modalités de compensation.

La compensation des notes entre deux unités d'enseignement d'un même semestre (les UE qui se compensent sont stipulées dans chaque projet de semestre), en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant ne soit inférieure à 9/20.

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. Quand l'unité d'enseignement a bénéficié de deux sessions, c'est la deuxième note qui est prise en compte. Une absence à une session est considérée comme une non validation.

L'ensemble des résultats est formalisé dans le livret d'évaluation continue.

Les crédits de formation sont attribués par une Commission d'attribution qui se réunit fin février-début mars, fin juin-début juillet et fin août. Elle est sous la responsabilité du directeur de l'IFSI qui la préside.

Pour le passage de première en deuxième année, l'étudiant doit obtenir au moins 48 ECTS répartis sur les deux semestres

Pour le passage de 2^{ème} en 3^{ème} année, l'étudiant doit valider la première année et obtenir 48 ECTS au moins aux UE de 2^{ème} année.

Les étudiants admis en année supérieure sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de leur année de formation.

3.3 L'obtention du diplôme d'État d'Infirmier ou d'Infirmière

Pour obtenir le diplôme d'Etat, il convient d'acquérir les dix compétences de la fonction d'infirmière. Une compétence s'obtient de façon cumulée par :

- La validation de la totalité des unités d'enseignement
- La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation

Le diplôme d'Etat s'obtient par l'acquisition des 180 ECTS.

Sont présentés au jury du diplôme d'État, les étudiants qui ont cumulés 150 ECTS lors des 5 premiers semestres.

Un jury se réunit sous la responsabilité de la DREETS.

Chaque étudiant a le droit de se présenter à 4 sessions des éléments qui constituent le semestre 6, dans les trois années qui suivent la fin de scolarité dans laquelle l'étudiant était inscrit à la première session du diplôme d'État.

En guise de conclusion...

Ce projet est un outil de travail pour l'ensemble des acteurs de la formation. Il se veut pratique et fédérateur. Il a pour ambition d'aider les étudiants à se repérer dans leur formation et d'accompagner le partenariat entre tous les acteurs qui participent à la formation.

Une évaluation du projet¹³ chaque année à partir d'indicateurs retenus, permettra de le faire évoluer.

Puisse ce projet servir à former les professionnels de qualité de demain, capables d'évoluer et de prendre en soin la population tout en respectant une éthique professionnelle.

¹³ Annexe 5

LES ANNEXES

1. L'organigramme au 1^{er} septembre 2024

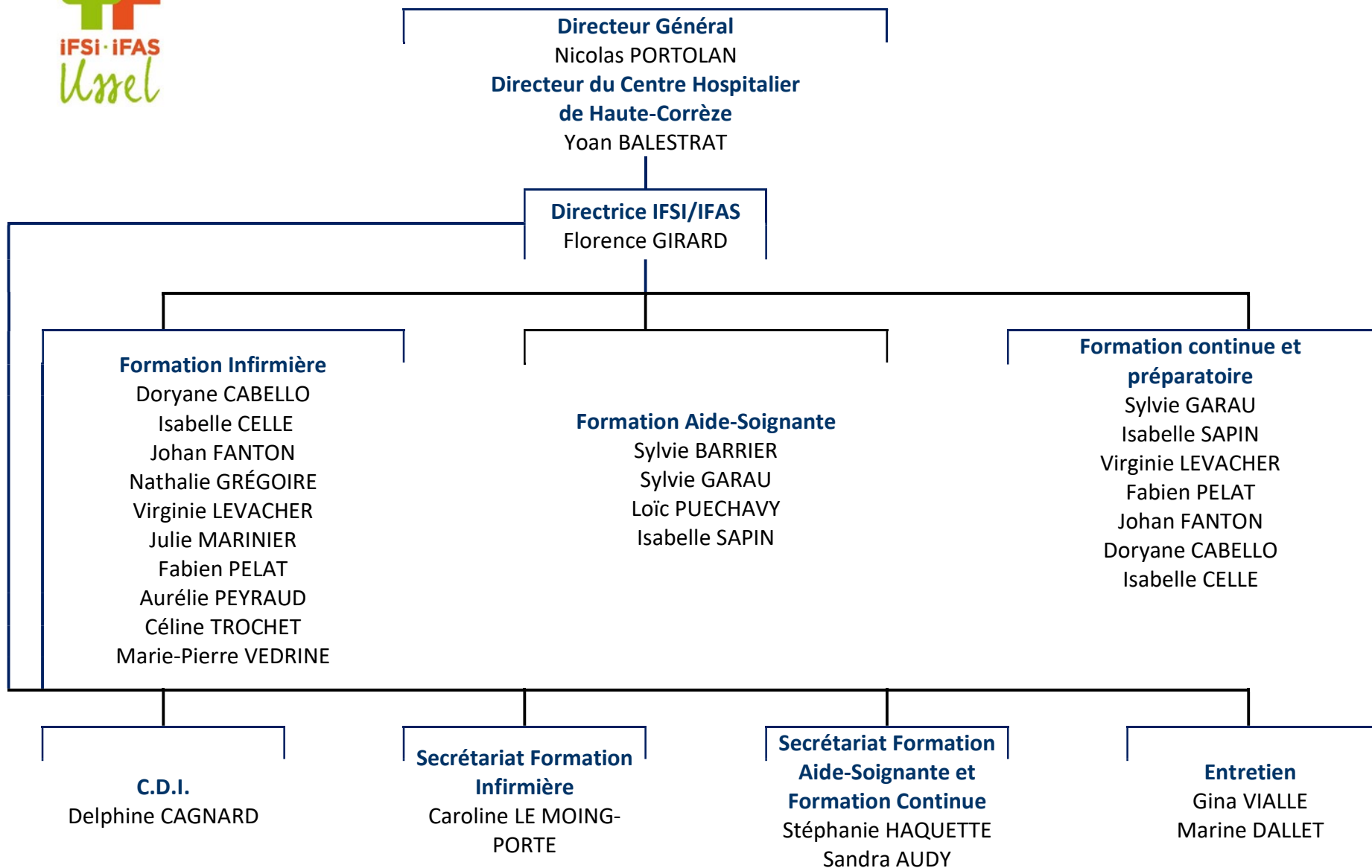
2. Présentation de l'équipe

3. Coordonnées de l'équipe

5. L'alternance 2024- 2025



Annexe 1: ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE IFSI/IFAS



Annexe 2 Présentation de l'équipe pédagogique

GIRARD Florence

Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'aides-soignants-

Directrice adjointe du Département Universitaire en Sciences Infirmières à l'Université de Limoges

Référente de la plateforme Parcoursup pour l'académie de Limoges

Membre du copil universitarisation pour la Nouvelle Aquitaine

Etudes: Diplôme d'Etat d'Infirmière en 1979 (Hôpital de Nanterre, 92)

Certificat Cadre Infirmier en 1987 (Limoges, 87)

Certificat d'animateur en manutention en 1997

Ecole Nationale de santé Publique (Rennes, 2006)

Nommée Directeur des Soins, chargée de l'Institut de Formation en octobre

2006

Expériences professionnelles :

- réanimation polyvalente et urgences
- convalescents
- chirurgie viscérale et orthopédique
- formatrice auprès des aides-soignants puis des étudiants infirmiers
- Directrice faisant fonction de 2003 à 2005
- Directrice depuis 2006
- Co-directrice du DUSI-université de Limoges
- Co-pilote du master IPA
- Membre de groupes de travail Haute Autorité de santé (HAS)
- Chargée de mission Parcoursup pour les formations paramédicales
- Membre de l'observatoire des professions de santé (ONDPS)
- Présidente de l'Association Nationale des Directeurs d'Écoles Paramédicales (ANdEP) depuis 2010.

BARRIER Sylvie

Etudes: Diplôme d'Etat d'Infirmière en 1994 (Ussel, 19)

Formatrice aux gestes d'urgence

DU de pédagogie active et simulation en sciences de la santé (Amiens, 2016)

Expériences professionnelles:

- Soins à domicile en milieu rural
- Urgences – Réanimation – SMUR
- Formatrice à l'IFSI depuis février 2005

Responsable pédagogique de la formation des aides-soignants en parcours complet

CABELLO Doryane

Études : Diplôme d'État d'Infirmière en 2014 (Ussel,19)
Attestation de formation Education Thérapeutique du Patient (ETP)
DIU SSSM module Urgences en 2019

Expériences professionnelles :

- SSR pédiatrique Tza Nou
- Psychiatrie en unité pour malades difficiles au CHPE
- Formatrice depuis 1^{er} septembre 2022

CELLE Isabelle

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmière en 1989 (Ussel,19)
Diplôme cadre de santé 2010 (Clermont-Ferrand, 63)
Formatrice aux gestes d'urgence
Master : pratiques et ingénierie de formation (Limoges – 87)

Expériences professionnelles :

- CAT (Sornac)
- Urgences, soins continus, SMUR (Ussel)
- Milieu scolaire (Neuvic)
- Médecine polyvalente (cadre de santé faisant fonction) (Ussel)
- Formatrice à l'IFSI depuis juillet 2010

FANTON Johan

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmière en 2013 (Clermont Ferrand, 63)
Master 2 recherche en Chimie organique, bio-organique et environnementale
(Clermont Ferrand, 2008) puis niveau Doctorat (2008-2010)

Expériences professionnelles :

- unité de soins intensifs psychiatriques (USIP)
- Unité pour malades difficiles (UMD)
- admissions

GARAU Sylvie

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmier en 1984 (Metz- 57)
Diplôme cadre de santé en 2005 (Strasbourg- 67)

Expériences professionnelles :

- urologie
- pédiatrie
- Directrice de halte-garderie
- service de psycho réhabilitation
- USLD

- Unité d'hépatogastro-entérologie
- Endocrinologie
- EHPAD et centre de soins
- Intervenante à l'IFHCO et GRETA
- Formatrice à l'IFSI/IFAS depuis septembre 2013

GREGOIRE ROUX Nathalie

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmière en 1995 (Ussel, 19)
Diplôme de Cadre de Santé en 2007 (Clermont Ferrand, 63)

Expériences professionnelles :

- population déficitaire en M.A.S
- gériatrie
- médecine
- soins de suite et de réadaptation (jour et nuit)
- encadrement des stagiaires en structures de soins
- formatrice à l'IFSI depuis juillet 2007

LEVACHER Virginie

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmière en 2007 (Ussel, 19)
Diplôme cadre de santé en 2015 (Saint-Etienne – 42)
Master 1^{ère} année management et organisation de la santé (Saint-Etienne)
Attestation de Formateur en Simulation et debriefing (Chambéry, 73)

Expériences professionnelles :

- cardiologie
- référente hygiène, correspondante en hygiène hospitalière
- tutrice
- formatrice à l'IFSI depuis 2013

MARINIER Julie

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmier en 2002 (Ussel, 19)
DU en soins palliatifs en 2008 (Clermont Ferrand, 63)
Master1 managements des établissements de santé en 2014 (Limoges, 87)
Diplôme Cadre de santé en 2014 (Limoges, 87)
Master 2 managements des pôles hospitaliers et des missions transversales en 2019 (Lyon3, 69)
Attestation de formation en éducation thérapeutique en 2017 (Limoges,87)

Expériences professionnelles

- IDE, intérim et pool de remplacement
- Cadre de santé : cardiologie, médecine, addictologie
- Formatrice depuis juin 202

PELAT Fabien

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmier en 2001 (Ussel-19)
Diplôme cadre de santé en 2013 (Lyon-69)
Maîtrise Sciences Humaines et Sociales mention Sciences de l'Education et de la Formation (université Lyon 2, 2013)
Master 2 Sciences de l'Éducation Formation de Formateurs parcours Entreprise Collectivité Services INSPE (Clermont Ferrand, 2020)
Attestation de Formateur en Simulation/Simulation Instructor Course (Chambéry, 73)

Expériences professionnelles :

- long séjour
- médecine polyvalente
- endoscopie
- formateur depuis juillet 2013

PEYRAUD Aurélie

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmière en 2006 (Limoges CRF, 87)
Formatrice aux gestes d'urgence
Diplôme Cadre de santé en juillet 2016 (Clermont Ferrand – 63)
Master : pilotage des organisations (Clermont-Ferrand- 63)

Expériences professionnelles :

- urgences, soins continus
- formatrice à l'IFSI depuis mai 2012

PUECHAVY Loïc

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmier en 2017 (Ussel, 19)

Expériences professionnelles :

- médecine
- EHPAD
- Infirmier coordonnateur en EHPAD

SAPIN Isabelle

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmière en 2003 (Ussel, 19)
Diplôme Cadre de Santé en 2012 (Saint Etienne, 42)
Master 1^{ère} année management et organisation de la santé (Saint-Etienne)
Attestation de Formateur en Simulation/Simulation Instructor Course
(Chambéry, 73)

Expériences professionnelles :

- centre médico infantile (63)
- intérim
- chirurgie vasculaire, sénologique, urologique et ORL (63)
- hospitalisation à domicile
- soins de suite, de réadaptation et de rééducation
- médecine gériatrique
- formatrice à l'IFSI/IFAS depuis décembre 2009
- responsable de la formation des aides-soignants en parcours partiels

TROCHET Céline

Études : Diplôme d'État d'infirmière en 2006 (Guéret, 23)
Diplôme de Cadre de santé en 2023 (Clermont Ferrand, 63)
Master : pilotage des organisations en 2023 (Clermont Ferrand, 63)

Expériences professionnelles :

- Pool de remplacement
- Chirurgie viscérale
- Chirurgie orthopédique
- Service ambulatoire
- Formatrice de septembre 2020 à juillet 2022, puis depuis juillet 2023

VEDRINE Marie-Pierre

Etudes : Diplôme d'Etat d'Infirmière en 1992 (Ussel, 19)
Diplôme Cadre de santé en 2005 (Clermont Ferrand, 63)
Master, mention : pratiques et ingénierie de Formation (Limoges – 87)

Expériences professionnelles :

- médecine
- soins de suite et de réadaptation
- démarche qualité et d'accréditation
- encadrement des étudiants
- sapeur-pompier volontaire
- formatrice à l'IFSI depuis mai 2007

Annexe 3 : coordonnées de l'équipe

F. GIRARD	Directrice	05 55 96 43 79	f.girard@ch-ussel.fr
C. LE MOING- PORTE	secrétaire	05 55 96 40 23	ifsi@ch-ussel.fr
S. HAQUETTE	secrétaire	05 55 96 42 56	ifsi@ch-ussel.fr
D. CAGNARD	documentaliste	05 55 96 40 23	d.cagnard@ch-ussel.fr
S. BARRIER	formatrice EAS	05 55 96 43 07	s.barrier@ch-ussel.fr
D. CABELLO	formatrice	05 55 96 42 71	d.cabello@ch-ussel.fr
I. CELLE	formatrice	05 55 96 43 69	i.celle@ch-ussel.fr
J. FANTON	Formateur	05 55 96 43 82	j.fanton@ch-ussel.fr
S. GARAU	formatrice EAS	05 55 96 43 06	s.garau@ch-ussel.fr
N. GREGOIRE – ROUX	formatrice	05 55 96 43 80	n.roux@ch-ussel.fr
V. LEVACHER	formatrice	05 55 96 45 59	v.levacher@ch-ussel.fr
J. MARINIER	formatrice	05 55 96 42 71	j.marinier@ch-ussel.fr
F. PELAT	formateur	05 55 96 43 82	f.pelat@ch-ussel.fr
A PEYRAUD	formatrice	05 55 96 45 59	a.peyraud@ch-ussel.fr
L. PUECHAVY	formateur AS	05 55 96 43 06	l.puechavy@ch-ussel.fr
I. SAPIN	formatrice EAS	05 55 96 43 81	i.sapin@ch-ussel.fr
C. TROCHET	formatrice	05 55 96 43 06	c.trochet@ch-ussel.fr
MP. VEDRINE	formatrice	05 55 96 45 68	mp.vedrine@ch-ussel.fr

Annexe 4 : les indicateurs d'évaluation du projet

Les indicateurs quantitatifs permettant l'évaluation du projet sont :

- Taux de réussite au Diplôme d'État
- Taux de réussite aux évaluations des Unités d'enseignement
- Taux d'abandon et d'interruption de formation
- Taux de passage dans les années supérieures
- Taux de satisfaction des étudiants en regard de leur formation
- Taux de satisfaction des étudiants concernant les stages
- Taux d'employabilité à la sortie

Les indicateurs qualitatifs sont :

- Moyenne obtenue aux évaluations d'UE
- Nombre stages de rattrapage par type de stage et par année
- Bilan de formation à la fin de chaque année
- Les points traités lors du conseil de la vie étudiante
- Satisfaction des employeurs
- Satisfaction des nouveaux professionnels lors de leur prise de poste

Ces différents indicateurs pourront évoluer dans le cadre de notre démarche qualité.

